

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2009

GROUPE DE TRAVAIL n°3

1. Le bénévolat et le mécénat de compétences

Mécénat de compétences : mise à disposition du salarié sur le temps de travail.
Bénévolat de compétences : engagement de l'individu sur son temps personnel.

- Estelle Lauvergne de l'IMS, « association réseau d'entreprises », a présenté un état des lieux du mécénat de compétences, et a mis en évidence sa valeur ajoutée pour l'entreprise et pour l'association, forte de son expérience dans l'accompagnement des entreprises dans ces démarches.

1. Contexte

45% des entreprises qui font du mécénat impliquent leurs collaborateurs par le biais du mécénat de compétences. Sur les 60 fondations adhérentes à l'IMS, deux tiers entreprennent encouragent activement leurs salariés à s'engager. Sur ces deux tiers, 1/3 des entreprises proposent du mécénat de compétences au sens strict, c'est-à-dire sur le temps de travail, 1/3 proposent du bénévolat de compétences, et 1/3 sur du temps mixte.

Or très peu d'entreprises le valorisent. Il existe en effet des freins, liés notamment à l'organisation interne des entreprises. Jusque là, les projets de mécénat étaient portés par le département de communication. Or il est nécessaire d'impliquer le département de ressources humaines de l'entreprise, ainsi que les départements de responsabilité sociale et de développement durable qui se multiplient.

2. Valeur ajoutée

L'entreprise et l'association ont chacune intérêt à ce que le mécénat de compétences se développe. Les bénévoles qui viennent de l'entreprise y sont de plus en plus formés. Et au-delà des échanges de compétences, ces passerelles permettent aux deux univers de mieux se connaître, et de déconstruire les préjugés.

Il y aura une obligation pour les entreprises à partir de janvier de mettre en place un plan senior. Il y a une opportunité pour le mécénat de compétences à destination des préretraités.

3. Pratiques intéressantes

Certaines entreprises proposent du mécénat de compétences dans le cadre du DIF.

L'IMS construit un référentiel de compétences pour les responsables mécénat, qui rejoint les objectifs du référentiel de compétences que le groupe souhaite voir lancé à l'issue de la CVA.

L'IMS a créé Mecenova, un site de rencontre entreprises - associations.

- Patrick Bertrand de *Passerelles et compétences* a présenté son activité de conseil des associations en matière de bénévolat de compétences.

Passerelles et compétences travaille en particulier auprès des personnes en activité professionnelle. Chaque recherche conduit trois à quatre personnes à s'engager. La problématique n'est pas le bénévolat, mais la structuration du lien entre les besoins des

associations et l'envie d'engagement des bénévoles. Dans cette perspective, l'action de *Passerelles et compétences* est guidée par les principes suivants pour développer le bénévolat:

- Accompagnement des associations dans la définition de leurs besoins
- Accueil et accompagnement des bénévoles,
- Organisation de la rencontre et suivi,
- Confidentialité des engagements,
- Non évaluation par l'entreprise,
- Non récupération par l'entreprise,
- Valoriser les compétences transférables.

- Catherine Boniface, direction du mécénat de Sanofi Aventis a présenté le point de vue de l'entreprise sur les démarches d'engagement des salariés.

Elle a précisé que l'entreprise peut être généreuse, à condition que les associations les considèrent en donnant à leur contribution un vrai sens sociétal.

Elle a identifié plusieurs espaces d'encouragement du bénévolat :

-l'interne

-les projets associatifs externes des salariés

-les futurs retraités

Sanofi utilise une sémantique qui se rapproche de ce qui a été évoqué dans le groupe pour le référentiel de compétences à construire.

Brigitte Duault, pour France bénévolat, a estimé que pour que le bénévolat de compétences se développe, il fallait une reconnaissance de l'association par l'entreprise comme lieu de qualification (lieu d'apprentissage du travail en équipe, de l'efficacité, etc.)

Il est indispensable que le monde de l'entreprise soit conscient des capacités spécifiques au monde associatif.

Lucien Cousin a précisé qu'il fallait certes donner confiance aux personnes qui voulaient s'engager, « mais pas trop ». Il a mis en évidence le fait que certaines personnes, riches d'une expérience professionnelle, avaient un comportement inadapté au bénévolat (pour cause de géographie, de cultures et de motivations différentes voire divergentes). L'échange de compétences est plus important que le transfert de compétences.

Roger Sue regrette la faiblesse des fondations en France qu'il identifie comme une interface très importante, par rapport à d'autres modèles. Les fondations d'entreprises sont les plus fréquentes. Les fondations d'économie mixtes devraient se développer, et y être incitées par des aides fiscales.

Il a évoqué « l'interface MEDEF-CPCA ». Les syndicats pèsent moins dans l'opinion et les forces sociales, mais il est admis qu'ils négocient avec l'Etat.

Il préconise par ailleurs de trouver les moyens de valoriser le retour sur investissement pour les entreprises pour qu'elles soient incitées à s'engager dans les démarches de mécénat de compétences.

Il souhaite la création de structures coopératives qui permettraient aux PME de mutualiser leurs besoins et leurs ressources.

Dans le même sens, Patrick Bertrand recommande de construire des dispositifs pour attirer les entreprises. Pourquoi ne pas envisager l'introduction d'un critère d'implication dans le mécénat dans les appels d'offres publiques ?

Estelle Lauvergne a observé que les entreprises anglaises ont l'habitude d'intégrer ce type de critères dans les appels d'offres.

Sur la valorisation de leurs démarches de mécénat par les entreprises, elle a précisé que l'IMS réalisait actuellement un guide pratique à destination des entreprises qui ont besoin d'argumentaires pour rendre compte de leur engagement, notamment en période de crise. Les utilités sont à la fois socio-économiques, et commerciales. L'ancrage local est un atout important pour les entreprises. L'IMS est favorable à ce que les indicateurs de valorisation du mécénat internes aux entreprises soient construits avec les associations.

Bernard Marie a tenu à rappeler que localement, un certain nombre d'associations recherche les moyens de survivre auprès des PME.

Il a par ailleurs recentré le sujet en précisant qu'il y avait certes des bénévoles qui cherchent à compléter leur formation via leur engagement, mais que dans la majorité des cas, « la vie associative est une vie de proximité ». Ce sont les gens du quartier qui sont attirés par l'association, sans apporter leurs connaissances, mais simplement pour participer à la vie associative. Quand on parle des bénévoles, il faut avoir en tête que la plupart du temps, les bénévoles ne vont pas apporter quelque chose, mais bien chercher quelque chose : du lien social.

Jean Yves Le Turdu précise au sujet des appels d'offres qu'il faut profiter du fait qu'une députée européenne est actuellement chargée d'une mission de travail sur le code des marchés publics européens.

La question se pose du poids du mécénat de compétences dans les associations revendicatives. Celles-ci risquent d'être exclues de ce type de dispositifs.

Cyrille Renard a mis en garde le groupe sur les contraintes juridiques à ce sujet (l'article 30 du code des marchés publics). Il a relevé l'attention particulière qu'il fallait prêter à ce que les missions de bénévolat restent attractives et enrichissantes tout en étant cohérentes avec les compétences professionnelles des personnes.

Synthèse par Philippe Da Costa

Trois pistes prioritaires ont émergé:

- Il faut effectuer un effort de connaissance mutuelle entre leaders associatifs et dirigeants d'entreprise.
- Il faut faire converger une diversité de pratiques via un travail conjoint pour définir des solutions profitables aux associations et aux entreprises.
- Il faut travailler à des mesures d'incitation supplémentaires, fiscales notamment, mais aussi éventuellement en matière d'appels d'offres.

2. La réforme du CDVA

Propositions du groupe satellite

Jaqueline Mengin a présenté les préconisations du groupe satellite.

Elle a précisé que la présentation qu'elle nous avait faite des premières conclusions du groupe lors de notre première réunion est toujours d'actualité. Cependant, dans un souci de réalisme, le groupe satellite a formulé des propositions alternatives.

La réforme du CDVA doit être sous-tendue par un **double objectif : celui d'amplifier le rôle de développement du conseil, et de pérenniser son existence.**

Les propositions retenues, à défaut de pouvoir obtenir d'en faire un établissement public, est

- de modifier le décret pour faire du CDVA un « **centre de développement de la vie associative** »
- d'élargir ses missions. Il devrait être doté de deux missions essentielles. D'une part la **recherche-développement**, qui se déclinerait en études et expérimentations. Le CDVA pourrait proposer des études d'impact, des évaluations, etc aux associations. D'autre part la **formation des bénévoles** à travers son financement et des travaux sur la reconnaissance des acquis, les rapports volontariat - bénévolat. Le CDVA pourrait travailler à partir des pistes identifiées par notre groupe de travail. Il est naturel que ce soit le milieu associatif qui prolonge notre réflexion.

Sur le financement, Jacqueline Mengin précise que suite à la réunion du groupe satellite avec Uniformation, les **doutes quant à la contribution des OPCA** au financement de la formation des bénévoles rendue possible par la formation professionnelle subsistent. Les OPCA n'ont en effet aucune obligation de contribuer à ce financement. Seules les associations employeurs sont concernées. Les syndicats de salariés y sont par ailleurs très réticents. Et seules les compétences transférables sont dans le champ.

Le groupe insiste donc sur la nécessité de créer un **montant libérateur sur la taxe sur les salaires**. Cette demande, inspirée du dispositif de la taxe professionnelle, est modeste par rapport au montant de taxe sur les salaires payé par les associations (1.7 milliard d'euros).

Le groupe a évoqué en solution de secours l'affectation d'un pourcentage du produit de la Française des jeux.

Jacqueline Mengin a insisté sur la volatilité des financements issus des entreprises, contradictoire avec les exigences de visibilité des associations sur leur autonomie et leur pérennité. C'est notamment pour cette raison que le groupe satellite a proposé un financement calé sur la taxe sur les salaires.

Jaqueline Mengin a précisé qu'à défaut de nouvelles sources de financement, le CDVA ne pourrait assumer la mission qui devait devenir la sienne, et que les associations seraient extrêmement déçues.

Suite à une demande d'éclaircissement de la part du groupe, Jacqueline Mengin a distingué les missions du CDVA de celles du CNVA. La mission du CNVA est une mission d'expertise ; les propositions qui sortiraient du CDVA pourraient donc être soumises au CNVA. La principale mission du centre de la vie associative voulu par le groupe satellite est le financement. Jacqueline Mengin a précisé que dans le CDVA « il y a le CNVA et la CPCA

qui managent les choses avec les ministères ». Il faut le préciser pour que les instances ne soient pas vues comme concurrentes. Le groupe satellite s'est posé la question de renommer le CDVA « fonds » pour que les choses soient bien claires. Il faut comprendre qu'il s'agit d'un outil plus qu'une nouvelle instance.

Le groupe a souhaité que soient clairement distinguées les missions des deux instances dans nos conclusions.

Roger Sue souhaite que la CVA porte des propositions qui concernent les rapports entre l'entreprise et la société civile, au vu de la puissance financière des fondations d'entreprises notamment, et de la contribution indirecte de la société civile au travail salarié via son impact sur le hors travail.

Robert Ponchon a proposé que la refonte du CDVA soit présentée comme la proposition chapeau de l'ensemble des propositions du groupe, dans l'idée que le CDVA sera amené à approfondir les pistes qu'on aura suggérées.

Mélanie Gratacos a insisté sur la nécessité pour les associations d'être soutenues financièrement pour développer des outils, etc. Pour Animafac, l'utilité pratique de ce soutien est démontrée.

3. Discussion sur les propositions finales du groupe de travail

Philippe Da Costa a présenté une proposition de présentation des chantiers que le groupe souhaite voir lancés.

→ En **introduction**, une réflexion sur les deux aspects de la reconnaissance et de la valorisation de l'engagement associatif identifiés par le groupe de travail :

- la dimension collective : le projet associatif et l'envie des associations d'engager et de mettre en commun une réflexion sur le projet associatif comme réponse aux besoins sociaux ;
- la dimension individuelle : le parcours des bénévoles

→ Un **point** sur l'articulation entre les associations, la société civile et les entreprises.

→ **En chapeau général**, la présentation du projet de réforme du CDVA sous-tendue par la nécessité d'une réponse politique, à défaut de réponse financière immédiate possible.

→ **En chantiers à lancer :**

1. La traçabilité et de la reconnaissance du parcours des bénévoles :
 - La construction d'un référentiel de compétences pour supporter une démarche de certification partant des initiatives du monde associatif. La compétence du CEREQ pourrait être mobilisée. L'enjeu est de repérer les parcours associatifs denses et de lier les univers de l'entreprise et de l'association
 - La définition d'un socle d'items commun aux outils de traçabilité en mobilisant la capacité collective du monde associatif pour identifier des éléments incontournables.
2. L'articulation des outils créés par la loi sur la formation professionnelle (livret de compétences et passeport orientation et formation).
3. La valorisation comptable du bénévolat
4. Un travail conjoint associations et puissance publique sur l'image sociale du fait associatif (campagne, manifestations annuelles, etc.)

→ **Thèmes abordés sans que des propositions n'aient émergé :**

- Articulation volontariat bénévolat
- VAE
- Mécénat et bénévolat de compétences

Globalement, les membres du groupe étaient très favorables à une présentation des fruits de leur réflexion sous cette forme. Quelques précisions ont été formulées.

Nadia Bellaoui situe cette conclusion en rappelant que le groupe avait identifié des chantiers qui allaient avoir besoin d'un travail de longue haleine, et un outil qui pourrait donner corps à ces chantiers. Elle a confirmé l'urgence d'une réponse politique sur ces sujets. L'absence d'engagements financiers actés dans le projet de loi de finances laisse peu d'espoirs sur la

possibilité d'une réponse financière rapide. D'ici 2011, il faudrait mobiliser toutes les parties prenantes pour que la reconnaissance du monde associatif soit à la hauteur du rôle que la société lui assigne.

Elle a remarqué qu'il manquait dans la synthèse le rôle de l'enseignement supérieur.

Mélanie Gratacos a insisté sur la nécessité de promouvoir l'engagement dans l'enseignement supérieur, et repose la question de la reconnaissance académique (sensibilisation des jurys de VAE, formation initiale). Elle remarque que le maintien de la terminologie CDVA ne permet pas de comprendre sa nouvelle ambition, qui va au-delà de la formation.

Chantal Dardelet considère que l'implication de l'enseignement supérieur est une bonne idée. Pour autant, ce n'est pas forcément à mentionner sur nos propositions. Le principal est d'inviter les publics concernés.

Patrick Bertrand a observé qu'il manquait un point dans la synthèse : l'éducation des jeunes au bénévolat ; l'intégration de l'engagement associatif dans les parcours scolaires.

Philippe Da Costa a proposé qu'une de nos propositions soit consacrée à l'engagement des jeunes. Il y a en effet eu un focus sur les jeunes dans les discussions.

Robert Ponchon a insisté sur le fait que la balle est aussi dans le champ associatif. Il faut nommer les perspectives financières dans notre conclusion, « sans quoi nos propositions risquent de rester des vœux pieux ».

Jean-Yves Le Turdu a confirmé l'importance de la R&D dans les missions du CDVA.

Pierre-Yves Bing a suggéré que nos propositions sur le parcours du bénévole soient réunies, en suggérant une présentation sous la forme approche externe (commun à l'ensemble des associations qui rejoint la préoccupation de transfert vers d'autres milieux) / approche interne (dispositif de certification des compétences calé sur des items communs sur lequel les associations sont autonomes). Cela a été validé par le groupe.

Bernard de la Rochefoucauld insiste sur l'opportunité de se concentrer sur l'appel au public, plus qu'aux entreprises.

Cyrille Renard souhaite que le cadrage du projet de réforme du CDVA intègre la question de l'architecture globale du monde associatif.

Philippe Da Costa précise qu'il est important de remettre à sa place notre contribution, qui n'est qu'un point de départ dans une dynamique de long terme.

Lucien Cousin a reposé la question de la différenciation à opérer entre bénévole et volontaire en faisant remarquer qu'il y avait beaucoup de confusions dans l'opinion publique. La CVA risque de générer un besoin de clarification.

Nadia Bellaoui estime qu'il est important que le volontariat soit présent dans nos points de sortie, pour faire apparaître le fait que notre réflexion était consacrée à l'engagement, et non seulement au bénévolat. On pourrait donc faire apparaître un point : « organiser un travail régulier sur le développement d'une culture du volontariat ».

Hubert Pénicaud a souligné que l'angle qu'on a choisi n'embrasse pas le sujet. La question des compétences est certes centrale, mais positionne notre travail sur un discours « dur » sur la question bénévole. Il nous faut faire attention à ne pas enfermer l'engagement dans une vision utilitariste. « Quid du plaisir, de la générosité, de l'intérêt général, etc ? »

Pour Marc Genève, l'image sociale s'inscrit dans une réflexion globale sur la production et le partage des richesses. De là dépend le financement qui va être consacré au CDVA. Il faut donc bien présenter le fondement de nos propositions dans nos conclusions.